

INTITULE

**Gestion du temps de travail et élaboration des
plannings**

OBJECTIFS

- Maîtriser la réglementation relative à la gestion du temps de travail dans la fonction publique hospitalière :
 - Construire des cycles et roulements permettant la gestion des plannings en situations complexes,
 - Articuler gestion des plannings et gestion des effectifs.
- Organiser le temps de travail,
- Faire le point sur le niveau de priorité et d'urgence des activités,
- Piloter et suivre le travail de son équipe,
- Assurer un bon niveau de communication, d'information,
- Garantir la cohérence et la continuité des accompagnements,
- Accompagner des temps d'échange et de réflexion,
- Faire adhérer aux décisions et changements.

**PROGRAMME
PEDAGOGIQUE**

**Mettre à jour les connaissances réglementaires en termes de
temps de travail**

- Les statuts généraux dans la fonction publique
- Le cadre de la gestion du temps de travail
- La durée du travail
- Organisation du travail
- Le recrutement
- Les conditions d'emploi d'un agent contractuel de la fonction publique
- Le congé de longue maladie CLM et congé de longue durée CLD

La mise en oeuvre du planning

- L'anticipation
- La construction du planning
- Les procédures de gestion et de contrôle des plannings

Optimiser les temps de travail

- Organiser le travail collectif
- Planifier les activités de son équipe par priorité
- Piloter et suivre l'activité de son équipe
- Evaluer l'impact du changement sur l'organisation de l'activité
- Organiser sa communication managériale

Faire le lien avec une démarche de Qualité de Vie au Travail

- La gestion des nouveaux recrutés dans l'organisation
- Organiser les relations de l'équipe au quotidien
- S'engager dans une démarche de QVT
- Les dysfonctionnements sociaux et leurs mesures

Exploitation du travail d'intersession et renforcement de la posture professionnelle des participants

- Analyse réflexive des situations vécues par les participants

METHODES PEDAGOGIQUES

- Alternance d'apports théoriques et d'échanges,
- Etudes de cas,
- Exercices pratiques.

DUREE

3 jours, soit 21 heures de formation.

PUBLIC

Personnel d'encadrement et service RH

INTERVENANTE

Formatrice consultante directrice d'établissement médico-social.

Évaluatrice interne et externe des établissements sociaux et médico-sociaux